

# Consignes d'utilisation de la salle de la Bergerie

## Horaires d'inventaires :

- le vendredi à 11h00  
→ explications consignes de sécurité, comptage de la vaisselle
- le lundi à 9h00  
→ état des lieux, vérification de la vaisselle

## Consignes :

- les sacs de déchets seront déposés dans les conteneurs, à l'arrière de la salle.
- Le tri sélectif est obligatoire :
  - \*déchets non recyclables (restes de nourriture, nappes papier sales...) → conteneurs verts.
  - \*emballages carton/papier et flacons/bouteilles plastiques → conteneur jaune.
  - \*bouteilles/bocaux en verre → conteneur jaune spécial verre.
- débarrasser les tables
- ranger les tables et les chaises
- balayer la salle (ménage à la charge de la commune)
- laver et essuyer la vaisselle.
- La vaisselle doit être restituée propre et rangée à l'endroit prévu. En cas de vaisselle sale, elle sera refaite par nos soins et le service sera facturé.
- vider la chambre froide mais ne pas arrêter le fonctionnement.
- vider le réfrigérateur, l'arrêter et le laisser ouvert.
- la remise en état des extincteurs suite à une utilisation abusive sera facturée.
- nettoyer les abords extérieurs (ramasser les saletés, laver les taches sur le trottoir)
- ne rien accrocher ni afficher sur les murs et sur les plafonds et appliques  
Si l'état le nécessite, un nettoyage vous sera demandé.

## Respect des riverains :

- utilisez les places de stationnement prévues. Pas de voitures devant les entrées de garages.
- La musique amplifiée ne doit en aucun cas troubler la tranquillité des riverains.
- Le volume sonore sera baissé à partir de 22 heures. Fermez la porte de la salle.
- Les personnes sorties sur le trottoir veilleront à ne pas être bruyantes. Elles ne devront pas avoir un comportement désinvolte voire agressif envers les riverains.
- L'utilisation des pétards et autres pièces d'artifices est interdite.

**Merci de votre compréhension**

***n° astreinte mairie pour des problèmes uniquement techniques :***

***06 03 63 19 60***